VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr—No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième

LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, À LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu et signé le 18 Mars, 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de sus dite cour, Division D dans l'affaire intitulée Succession de Mme Magdalena Bokenfohr et adressé à Charles Roth, encanteur, j'offrirai à la vente à l'encan le JEUDI, 23 Avril 1914 les biens fonciers suivants décrits à savoir:

1 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par les numéros municipaux 3110-3112-3114-3116 rue Magazine et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui on dépendent de quelque façon situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance, (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre, 1913, par la lettre A suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre A commence à une distance de soixante douze pieds neuf pouces du coin de la rue Huitième et Magazine, mesure delà, courant vers la rue Neuvième soixante trois pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur sur son côté le plus proche de la rue Neuvième quatre vingt onze pieds quatre lignes, d'où sur une première ligne arrière courant vers la rue Huitième seize pieds quatre pouces, d'où sur une ligne parallèle avec la rue Huitième et courant vers la rue Magazine quatre pieds d'où sur une seconde ligne arrière et courant vers la rue Huitième quarante six pieds onze pouces d'où sur la ligne de côté la plus proche de la rue Huitième et se dirigeant sur la rue Magazine au point du commencement quatre vingt six pieds onze pouces, laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie de l'arrière part des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhausen le quatre Mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux et trois avec l'usage d'une allée mitoyenne une partie de laquelle se trouve à l'arrière de la dite parcelle de terre, laquelle dite allée mitoyenne mesure, commençant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine quatre pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds huit pouces.

2 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 3100-3102-3104 rue Magazine, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et Neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le croquis sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre B suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre B forme le coin des rues Magazine et Huitième et mesure soixante deux pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et face à la rue Huitième de quatre vingt six pieds six pouces. Laquelle dite portion de terre est composé de la plus grande partie de la façade des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhaussen le 4 Mai 1844 et déposé en l'étude de Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos, Un, deux, et trois avec le droit et l'usage d'une allée mitoyenne à l'arrière de la dite parcelle de terre, mesurant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine, quatre pieds de face sur la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds et huit pouces.

3 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1026-1028 rue Huitième et tous les droits, voies, privilèges dépendances et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et neuvième; la dite parcelle de terre est désigné sur le plan sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire public le 6 Octobre 1913 par la lettre C; suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpenteur la dite parcelle de terre C mesure commençant à une distance quatre vingt dix pieds six pouces sur le rue Magazine d'où courant vers la rue Constance trente trois pieds huit pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds sept pouces de largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds: laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai, 1844 et déposé en l'office de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. quatre et une petite parcelle du lot désigné sur le dit plan par le No. Trois.

4 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1022-1024 et tous les droits voies privilèges dépendances et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon située dans le quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième, la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis deputé voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913 joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre D suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre D commence à un distance de cent vingt quatre pieds deux pouces du coin de la rue Magazine d'où il mesure courant vers la rue Constance trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds en largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; la dite parcelle de terre est composée du tout du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. 5 et d'une petite partie du lot désigné par le No. 4.

5 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 139 borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline designé par la lettre P sur un plan de subdivision par C. Uncas Lewis, depute voyer de ville date du 10 Février, 1899 joint à un acte passé devant J. D. Taylor ancien notaire daté du 29 Mars, 1899 suivant lequel dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds du coin des rues Laurel et Upperline sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No. Seize et treize pieds trois pouces de l'arrière du lot original No. Onze lequel adjoint le lot No. Seize à l'arrière. *Les* améliorations sur la dite propriété sont connues par les numéros municipaux 4916 et 4918 rue Laurel.

CONDITIONS — Comptant. La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit garanti par billets de valeur égales portant intérêt au taux de sept pour cent par an depuis la date jusqu'au paiement et garanti par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales et l'acte de vente ou les actes de vente devant contenir les clauses de sécurité, le ou les acqueurs devant assumer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1914 et aura droit aux loyers depuis le passage final de l'acte de vente confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire aux frais de l'acheteur et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

CHARLES ROTH, Encanteur,
604 Commercial Place.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 22-29- avril 5-12-19-23

Par RAMSEY & DANZIGER Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES DOUBLES COTTAGES

Placements à rapport dans le deuxième district près de la rue du Canal. 1530-32 RUE CONTI, coin VILLERE, magnifique location pour le commerce INSTALLATION D'EAU ET D'EGOUTS.

1540-42 RUE CONTI, 7 chambres de cha-que côté, installation d'eau et d'égouts 1549 RUE CONTI, 5 chambres, installation d'eau et d'égouts.

Succession de Frank Landfried, No. 107060. Cour Civile de District, Division C.

PAR RAMSEY et DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet, JEUDI le 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour, division C, le dit ordre daté et signé du 11 mars, 1914, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre adjacent au lot formant le coin, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet 185, borné par Robertson, Villere, Conti et Bienville designé par le No. 2 sur un plan dressé par J. L. Surgi, le 4 février, 1840, déposé sous le No. 5 du livre de plan No. 5, dans le dite étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et principalement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépenances qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon. Les améliorations portent les numéros municipaux 1542-44 rue Conti.

2—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet No. 160, borné par les rues Villeré, Marais et Conti et Bienville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par A. Castaing daté du 19 janvier 1857, et déposé comme plan No. 4 dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Conti et Villeré, et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Villeré. Les améliorations portent les numéros municipaux 1530 1532 rue Conti.

3—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 184, borné par les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, désigné par les Nos. 17 de l'ilet No. 34, sur un plan de Joseph Pillé, voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, ancien notaire, en cette ville, et lequel dit lot a en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds en profondeur, les améliorations portent le numéro municipal 1549 rue Conti.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, la dite partie de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date du passage des actes de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non allenando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'accurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914 et payer pour les actes de vente qui seront passés devant Gustave A. Llambias, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers seront dus à l'acquéreur depuis le date de l'acte de vente.

D. H. THEARD, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

Par ALBERT PAUL, JR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, bijouterie, argenterie, monnaies, coffre-fort, pirogue, 13 billets à ordre se montant à $294.80, une action de People's Burial Co., et autres diverses actions; et une variété d'articles.

Succession de John J. Hydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,040 — Division C — Il sera vendu à l'encan, par ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 mars 1914, dans l'établissement No. 1454 rue N. Galvez, près l'avenue Esplanade, le MERCREDI, 15 avril 1914.

Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
avril 5 12 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christopher Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106352 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Eugénie Gueble, veuve de Christopher Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués suivant ce compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
mars 29—avril 3 7

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double, 2121-2123 rue Troisième

MMme Veuve Maria Stall et als, vs. Eugénie Stall et Florence Stall.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 107722 — Division A — Il sera vendu à l'encan le MARDI, 28 Avril 1914 à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne par Jas. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 Mars, 1914, et signé en Cour ouverte le 25 Mars, 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages, qui on dépendant ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Saratoga et Sud Franklin lequel lot est désigné par le numéro 5 sur un plan du dit ilet dressé par A. D. Young, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds (115) entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison solidement construite couverte en ardoises, double cottage, désigné par les Nos. 2121-2123 rue troisième contenant cinq chambres, hangars etc. grande cour et peut être louée 14 dollars de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant. — L'acquereur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication le cout de tous certificate devra être supporté par l'acheteur les taxes de ville et d'Etat pour 1914, devant être assumées par l'acheteur en sus et en plus du prix de l'adjudication tous les loyers dus devant appartenir au vendeur jusqu'à la date du passage de l'acte de vente et final paiement du dit acte. Acte de vente aux frais de l'acheteur devant John Bassich, Jr., notaire.

mars 28-29 avril 5-12-19-26-28

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de David Schwartz, Sr.

No. 105,728, Cour Civile de Distrct, Division "C".

PETIT COTTAGE

Cambronne entre les rues Mobile et Sycamore.

PAR STROUDBACK et LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. Le JEUDI, 23 avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 13 mars, 1914 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C", dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, étant une partie du lot DOUZE le plus près de la rue MOBILE, dans l'ilet No. 308-323 borné par les rues Cambronne, Mobile, Dante et Sycamore, dans le septième district de cette ville, laquelle dite portion du lot 12 contient 30 pieds de face sur la rue Cambronne par une profondeur de 150 pieds et rejoint le lot No. 14, entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, sera représentée par une traite de l'acquéreur, à son ordre et endossée par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an, garantie par une hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant

C. C. FRIEDRICHS, ESQ., Notaire Public aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK et LATTER, Encanteurs.
FRED DEIBEL, Avocat.
mars 22-29 avril 5-12-19-23

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli.
No. 105909 — Cour Civile de District, Division E.

Quatre lots situés sur la rue Claiborne et Robertson, Ilet Lesseps.
Lot à Slidell dans l'ilet borné par les rues Troisième, Est, Quatrième et Teddy.

Actions Dixie Brewing Co., World Bottling Co., Slidell Ice and Light Co., Ltd., et International Development Co., New Orleans.

Et un lot de meubles de maison consistant en un ameublement de chambre à coucher en chêne massif, un ameublement de salon de cinq pièces recouvertes en peluche, une glacière et deux montres en nickel.

Voir l'inventaire enregistré en notre bureau.

Il sera vendu à l'encan par LEONARD STERN, Encanteur, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 mars 1914, par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le MARDI, 28 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété foncière décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues France, Lesseps, Robertson et l'Avenue Claiborne, sur un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné et passé en ce bureau le 1er mai 1912. Suivant le dit croquis, les dits lots sont désignés par les numéros Six, Sept, Huit et Neuf, et mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France, la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Lot No. Neuf étant le plus proche de, et s'étendant à une distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue Nord Claiborne. La dite propriété a été achetée au nom de Joséphine Marshall, seconde épouse du dit feu David J. Ramelli, durante la communauté existant entre eux, de la N. O. Home Site Co., Ltd. par acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré dans le registre du bureau de transfert No. 250 Folio 487.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 12 dans l'ilet No. 10 de l'addition Brugier en la ville de Slidell, Paroisse St-Tammany, Lne. Le dit ilet No. 10 lequel contient lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue Troisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy, et ce lot No. 12 a 50 pieds de face sur l'avenue Teddy, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles une distance de 110 pieds suivant le plan officiel de la ville de Slidell, Lne., étant une partie et parcelle de l'étendue transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrine, née Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, comme il est inscrit dans le registre 46 page 430, etc., des archives officielles de la Paroisse de St-Tammany, Lne.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, qui devra être passé devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent pour assurer l'exécution de la vente.

F. T. ECHEZABAL, Avocat.
mars 26 29—avril 5 12 19 28

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E. Dossier No. 106,483.

John C. Levy vs. Judah P. Levy.

VENTE EN PARTAGE.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division E, Dossier 106483 dans l'affaire intitulée John C. Lévy vs. Judah P. Levy, le dit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 février, 1914, et signé en Cour ouverte le 16 Février, 1914, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, Je procéderai à la vente à l'encan à midi à la Bourse des propritéts foncières le MARDI 7 avril, 1914, les biens fonciers suivant inventaire enregistré en cette affaire et décrits à savoir:

Second (a) — Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situés dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Magazine et Philips et désigné par les numéros huit et neuf sur un plan dréssé par Chas. F. Zimple le 20 Mars, 1832, et déposé en l'étude de Jules Mosey, ancien notaire, et mesure chacun suivant le dit plan trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parralléles, mais suivant un arpentage de fait par Edgar Pillie, voyer, le 18 juillet, 1901, certificat duquel arpentage est joint à un acte de vente passé devant James Simon, notaire, en cette ville le 26 Juillet 1901, les dits lots sont désignés par les numéros huit et neuf et mesurent en realité, chacun trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(b) Une certaine parcelle de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent située dans le même district et ilet que la propriété ci dessus mentionnée et adjoignant le lot No. neuf désigné par la lettre B sur le dit plan précité par Edgar Pillie et mesure douze pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parralléles; la dite parcelle de terre étant la partie adjoignant le lot numéro neuf du lot original numéro dix comme il appert sur le plan sus mentionné de Charles F. Zimple. Les améliorations et bâtisses sur ces deux dits lots de terre portent le numéro municipal 1028-1030 Avenue Jackson.

Trois. Deux lots de terre avec toutes et en particulier les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le quatrième district de cette ville dans lilet borné par les rues Magazine, Camp, Washington et Sixth, et désignés par les numéros douze et treize adjoignant l'un a l'autre et mesurant chacun trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue Magazine sur cent soixante pieds un pouce et cinq lignes de profondeur entre ligne parallèles. Les améliorations et bâtisses sur les lots et dessus décrits sont désignés par le numéro municipal 2829 rue Magazine.

Quatre.—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No. 316 autrefois ilet No. 45 de l'ancien faubourg West Bouligny, borné par les rues Valence, Coliseum, Perrier et Bordeaux désigné par la lettre G sur un croquis de voyer dressé par Edgar Pillié le 28 Octobre, 1907, et joint pour référence à un acte de vente de John C. Levy et Judah P. Levy à Frank Christina, passé devant James B. Grinage, notaire en cette ville le 18 Juin, 1912, suivant lequel dit croquis le dit lot G commence à une distance de cent vingt cinq pieds cinq pouces et quatre lignes du coin des rues Perrier et Valence et mesure trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Perrier, trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de large en arrière sur une profondeur entre lignes parallèles, quatre vingt dix neuf pieds, un pouce et cinq lignes. Les améliorations sur les lots ci dessus décrits portent les numéros municipaux 4716-4718 rue Perrier.

Cinq. Un lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre H sur croquis d'arpentage sus mentionné et dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot H adjoint le lot G et mesure trente cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Perrier, la même largeur en arrière sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Six. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite et désigné par la lettre I sur le croquis de voyer précité et dressé par Edgar Pillié le 28 Octobre 1907 et mesure comme suit à savoir: Le dit lot I mesure trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Perrier. La même largeur en arrière sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Sept. Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre J sur le plan devoyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, mesurant comme suit à savoir: Le dit lot J mesure trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Perrier la même largeur en arrière, sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Huit. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre L sur le croquis précite dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot L forme le coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure quarante cinq pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Coliseum, la même largeur en arrière sur une profondeur et face à la rue Bordeaux de cent pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Neuf Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et dependances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmemem decrite désigné par la lettre M sur le croquis de voyer précité dréssé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot M commence à une distance de quarante cinq pieds cinq pouces et quatre lignes du coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure trente trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum, la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes paralàles, les bâtisses et améliorations sur la dite décrite propriété portent les numéros municipaux 4731 et 4733 rue Coliseum.

Dix Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre N sur le croquis de voyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907 et mesure comme suit à savoir: Le lot N mesure vingt trois pieds dix pouces de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété portent le numéro municipal 4729 rue Coliseum.

Onze.—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre O sur le croquis de voyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre, 1907 et mesure comme suit à savoir: Le dit lot O mesure vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 4725 rue Coliseum.

Douze. Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et servitudes et dépendances qui y appartiennet situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre P sur le croquis de voyer ci dessus mentionné dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre, 1907, et mesure comme suit: Le dit lot P mesure vingt pieds cinq pouces de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parralléles. Les bâtisses et améliorations sur la dite décrite propriété portent le numéro municipal 4721 rue Coliseum.

Treize. Un certain lot de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dependent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre "Q" du croquis ci-dessus mentionné désigné par Edgar Pillié, le 28 Octobre 1907, et mesurant comme suit à savoir: Le dit lot "Q" mesure trente pieds,, huit pouces de front sur la rue Coliseum, trente pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, par une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, dix pouces et trois lignes. Les constructions et améliorations sur ce lot portent les numéros municipaux 4717 et 4719 de la rue Coliseum.

TERMES ET CONDITIONS. — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans de date représentés par des billets de l'acquéreur portat 7 pour cent d'intérêt annuels. Les devant être datés du jour du passage de l'acte de vente. La vente devant être sujette à tous les baux existants. Les taxes 1914 seront payées au prorata. Acte de vente passé devant William Brewer, notaire public de cette ville, aux frais des acheteurs.

Dix pour cent devant être déposés au moment de l'adjudication pour sceller la vente avec

Encanteur, 820 rue Common.
FELIX J. PUIG, avocat pour le demandeur.
JOHN F. TOBIN et R. BLAND LOGAN, avocats pour défendeur.
mars 7-8-15-22-29 Avril 5-7

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIARE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No.106483

John C. Levy vs. Judah P. Levy.

Conforméméent et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 106,483, dans l'affaire intitulée John. C. Levy vs. Judah P. Levy le dit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 Fevrier, 1914, et signé en Cour ouverte le 16 Fev. 1914, et le dit ordre adréssé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan à midi à la Bourse des propriétés foncières le MARDI 7 Avril, 1914, la propriété suivant inventaire enregistré en cette affaire:

Argenterie et ornements, aussi 5 actions du capital de la Prytania Street Market, Ltd.

CONDITIONS-Comptant.

La propriété en vente peut être visitée avant la vente après demande à l'encanteur.

Encanteur, 820 rue Commune
FELIX PUIG, avocat pour le demandeur
JOHN F. TOBIN, et R. BLAND LOGAN, avocats pour le défenseur.
mars 27-29 avril 5-7

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W A. Kernaghan, encanteur, bureaux 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre en date du 13 mars, 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Mme Ezilda Wiltz, No. 107,372 la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ,avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No. 289, borné par l'avenue Napoleon, les rues Chestnut, Berlin et Colisée, et désigné par le numéro 4323 rue Chestnut, le dit lot mesure suivant un croquis fait par Edgar Pilie, arpenteur, en date du 28 mars 1902, et annexé à un bref dans le procès de la Canal Bank vs. John C. Harter, No. 68666 du registre de la Cour Civile de District, trente deux pieds, plus ou moins, de front sur la rue Chestnut par une profondeur de cent vingt sept pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèls; lequel dit lot de terre est composé de la plus grande partie du lot désigné sur un plan fait par L. H. Pillé le 31 mars, 1868 et déposé dans les bureaux de Eusèbe Bouny, ancien notaire public, sous le numéro vingt et de quatre pieds pris de l'arrière des lots désignés sur le dit plan par les numéros un, deux, trois et quatre.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de la vente, les traites de l'acquéreur devront être garanties par un lien du vendeur et une hypothèque et de garantie, paiement de l'expertise, 5 pour cent d'honoraires d'avocats, etc., les taxes de l'année courante devront être assumées par l'acquéreur et payées par lui. Dix pour cent sont requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Adolph, Esq., Notaire Public aux frais de l'acquéreur.

FRED ADOLPH, avocat.
mars 15-22-29 Avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la succession de Dr. St. Marc Fortier, No. 101,922 la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No. 412, borné par l'avenue St. Charles, les rues Cadiz, Carondelet et Valence Formant le coin de l'avenue St. Charles et de la rue Cadiz et mesurant 75 pieds de front sur l'avenue St. Charles par 143 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de front sur la rue Cadiz ensemble avec les constructions y appartenant No. 4605 Avenue St. Charles.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, ou en un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des traites de l'acquéreur portant si pour cent d'interets annuels depuis la date de l'acte de vente jusqu'au moment du paiement, garanti par une hypothèque et un privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non alienation et de vente sans expertise en cas de vente et de cinq pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où ces effets seraient remis entre les mains d'un avocat pour l'encaissement, et toutes les autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant des effets impayés et devant transférer la police d'assurance au porteur de ces effets, et devant payer, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication et l'acquéreur aura droit aux loyers après seulement que l'acte de vente est passé et devra prendre la propriété soumise au bail existant, finissant le 30 septembre 1914.

Acte de vente devant M. C. Soniat, Notaire aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

Le JEUDI 9 avril 1914, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Vve Jas. Thibeaut, No. 103,182, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet No. 413, borné par les rues Dumaine, Lopez, St. Philippe et Salcedo, formant le coin des rues Dumaine et Lopez, désigné par la lettre A sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté du 5 novembre 1898, annexé à un acte de F. D. Charbonnet, notaire daté du 18 novembre 1898, et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Lopez, ainsi que toutes les bâtisses connues par les numéros 3061,3063 rue Dumaine.

CONDITIONS, la moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, représenté par des notes d'un montant suivant le gré du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an depuis l'adjudication jusqu'au paiement, garanties par hypothèque ou privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir les clauses de non alienaddo et de vente sans évaluation, en cas de procès pour effectuer le paiement des dits billets, et 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où il serait nécessaire de remettre les dits billets dans les mains d'un avocat pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour un montant égal au billet et transférer la police aux porteurs des dits billets et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix du dit paiement. L'acte de vente devant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, avocat.
mars 8-15-22-29 Avril 5-9

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Succession de Ramon Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,562 — Division E — Cottage double, Nos. 2843-45 rue N. Claiborne; cottage double, Nos. 1209-1211 rue Touro; coin de Commerce, 2240 rue Chartres; rangée de maison de rapport, Nos. 526-528-530-532 rue Marigny; lot vacant sur la rue Spain, entre N. Derbigny et N. Claiborne — A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 9 avril 1914, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 25 février 1914 et signé en cour ouverte le 3 mars 1914 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente à l'encan au jour heure et lieu ci-dessus mentionné la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Union (actuellement Touro), Urquhart, Morales (actuellement Marais) et Frenchmen, mesurant 30 pieds, 11 pouces et 10 lignes ½ de face à la rue Union (actuellement Touro) sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, en mesure américaines.

2. Un certain lot de et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Faubourg Franklin, désigné comme lot No. 5, dans l'ilet No. 645 (autrefois No. 99), borné par les rues Spain, St. Avide (actuellement Claiborne), Prosper (actuellement N. Derbigny) et Washington (actuellement St. Roch), mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Spain, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit lot est formé d'une portion des lots 16 et 17.

3. Une certaine parcelle de terre dans le Troisième District, borné par les rues Chartres, Marigny, Décatur et les Champs Elysées, la dite parcelle de terre est composée des lots Nos. 8 et 9 sur un plan d'Edgar Pillé, député voyer de ville, le 9 Juin 1899, joint à un acte de vente par J. A. Chowning et als., à Ramon Gonsales, le 17 juillet 1899, acte devant Chas. Schneidau, notaire; lot No. 9 mesure 20 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Marigny, entre lignes égales et parallèles et est borné en arrière par une allée Mitoyenne décrite sur le dit plan. Le dit lot No. 9 forme le coin des rues de Chartres et Marigny. Lot No. 8 adjoint le No. 9, et mesure 20 pieds, 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; borné à l'arrière par une allée mitoyenne décrite sur le dit plan.

4. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, ilet No. 244, borné par les rues Spain, Derbigny, Claiborne et Spain, et mesure 33 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Spain de 77 pieds, 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Le dit lot est désigné par le No. 1, sur un plan joint à un acte devant A. Ducatel, notaire, le 3 février 1848.

—CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux représentés par des notes de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations pour la valeur de la partie à crédit et transférer la police ou les polices au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente devant contenir la clause de non-alienando et de vente sans évaluation Dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obtenir le paiement des billets, et toutes les clauses ordinaires des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1914, et déposer avec l'aucanteur en accompte 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notarié. Acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
mars—8,15,22,29avril—5,9

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIARE

Lots vacants de Choix dans le Sixième District

Succession de Jeremiah J. Roth, Sr.

No. 107712 Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 406, rue Carondelet le MARDI 28 avril, 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé, du 26 Mars, 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante sera vendue à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y truovent situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No. 18 de Burttheville, borné par les rues Henry Clay, Patton, autrefois Laurel, Webster et Laurel, autrefois Market, désigné sur un croquis dréssé par H. W. Reynolds le 5 Aout, 1908, joint à un inventaire dans l'affaire de Jeremiah J. Roth, Sr., et als. vs. les Mineurs Beauvis, pris par James Boyd Grinage, notaire le 4 Décembre, 1908, par le No. trois et mesure suivant le dit croquis, trente deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur en arrière sur une profondeur de vent vingt pieds.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le dit carré No. 18 de Burtheville, borné par les rues Henry Clay, Patton, autrefois Laurel, Webster et Laurel, autrefois Market, désigné sur le dit croquis dressé par H. W. Reynolds, député voyer de ville dans l'affaire referée ci dessus, par le No. 4; et mesure suivant le dit croquis, trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Henry Clay, trente deux pieds cinq pouces et six lignes de largeur en arrière sur cent vingt pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix d'achat les taxes pour l'année 1914, et faire un dépot de dix pour cent chez l'encanteur au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Louis B. Alba, Esq., Notaire.

G. G. KRONENBERGER, avocat pour le demandeur.
mars 28-29 avril 5-12-19-26-28

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.
Succession de William Brunke vs. Armand Ribes, executeur de la succession de Henry Charles Yaeger.
Simple cottage avec toiture en ardoises, No. 611 Rue Bartholomew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,719 — Division B — En vertu d'un jugement signé le 2 avril 1914 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 5 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terrain, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Mazant, Chartres et Royale, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bartholomew par une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, et désigné comme No. 611 de la rue Bartholomew.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec toiture en ardoises, composé de sept chambres, qui vaudront un loyer de $12 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de 1914 en sus de son enchère. Acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER J. FLANAGAN, Administrateur Public.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple Elevé
521 rue Joseph, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Louis D. Mazurette

No. 107,415, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans

PAR C A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 14 Avril, 1914, a midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour actuellement absent en congé, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No. 521 rue Joseph située dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joseph, Laurel, Constance et Octavie et désigné par la lettre A dans l'ilet 188 sur un certificat d'arpentage par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil daté du 18 Juillet 1890, joint à un acte passé devant Jeff C. Wenck, notaire public le 18 Déc. 1896 et mesure suivant le dit plan commençant à une distance de 138 pieds 1 pouce, et 6 lignes du coin de la rue Joseph et Laurel, 37 pieds 2 pouces de face à la rue Joseph, sur soixante pieds 1 pouce et dix lignes de profondeur entre lignes parallèles et est compose de l'extrême arrière de lots 1 et 2 sur le croquis sus mentionné.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la solde, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acheteur à 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent d'interet par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières, le loyer de la dite propriété devant appartenir a l'acheteur depuis la date de passage de l'acte de vente, lequel devra être fait devant W. W. Young, notaire aux frais de l'acquereur, l'acheteur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1914; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

mars 14-15-22-29 Avril 5-12-14

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Robert J. Sass

No. 106,679 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur bureau 134 rue Carondelet, MARDI 21 Avril 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour précitée Division E dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

1 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet 410 borné par les rues Clara (autrefois Vine), Cypress, Magnolia et Lafayette, (autrefois Hevia) désigné par la lettre V sur un croquis ou certificat d'arpentage par L. Davey ingénieur civil date du 23 Février, 1898, et joint à un acte de vente passé devant J. C. Wenk, notaire le 22 Mai 1898, et mesure suivant le dit croquis, commençant à une distance de 93 pieds 8 pouces du coin des rues Clara et Cypress, 18 pieds 7 pouces de face à la rue Clara sur 125 pieds en profondeur entre lignes parallèles les améliorations sont désignées par le No. 714 rue Clara et comprennent un cottage simple couvert en ardoises contenant 5 chambres, hangard, vestibule, office, etc.

Situé dans un district augmentant continuellement de valeur.

2. — Un certain ilet de terre situé dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, dans la partie connue sous le nom de Lacombe Park et était l'ilet 157, contenant 20 lots de terre désignés par les Nos. 1 à 20 et est borné par McGehee avenue, et les rues Jefferson, Vingt Troisième et la ligne de Five Acre Farm.

CONDITIONS. — 1-3 ou plus comptant, la solde s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à credit devant être representée par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non allenendo et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police transférée au porteur des billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de leur enchère toutes les taxes due sur la dite propriété pour l'année 1914; 10 pour cent au moment de l'adjudicatioon.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

mars 21-22-29 avril 5-12-19-21

PAR CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Marie Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,497 — Division C — Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, le JEUDI 9 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 26 février 1914, rendu dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan la propriété, No. 2204 rue St. Philip, entre les rues Galvez et Miro, en cette ville, consistant en un simple cottage en bois couvert en ardoises et contenant six chambres et les effets mobiliers dans le dit local suivant inventaire enregistre.

Pour plus amples renseignements et mesures voir le plan à la bourse des encanteurs.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat payables en 1914 en sus et en plus du prix de l'adjudication, recevra les loyers depuis la date de l'acte notarié devant Benjamin Ory, notaire, qui sera exécuté aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

CARRERE & CARRERE.
Encanteurs, 806 rue Perdido.
mars—8,15,22,29avril—5,9